



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale	
Discours de M. Gibson Barboza (Brésil)	1
Discours de M. Kissinger (Etats-Unis d'Amérique)	5
Discours de M. de la Flor Valle (Pérou)	8
Discours de M. Lucio Paredes (Equateur)	13

Président : M. Leopoldo BENITES (Equateur).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Avant de donner la parole au premier orateur inscrit, je voudrais rappeler aux membres de l'Assemblée les décisions prises par l'Assemblée générale à sa 2123^{ème} séance plénière qui a eu lieu le 21 septembre. Je tiens particulièrement à leur rappeler les décisions prises quant à la clôture de la liste des orateurs et à l'exercice du droit de réponse.

2. **M. GIBSON BARBOZA** (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord dire combien le Gouvernement du Brésil et moi-même sommes heureux de votre élection à la présidence de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Votre vaste expérience de la diplomatie et les brillantes services que vous avez toujours rendus à votre pays, au système interaméricain et à l'ensemble de la communauté internationale, nous semblent un garant que notre travail sera guidé, au cours de cette session, par votre lucidité avérée et votre sens politique certain. En tant que brésilien, je reconnais parmi vos qualités les valeurs remarquables du noble peuple de l'Equateur, pays qui a toujours été uni au Brésil par des liens d'amitié, de respect mutuel et de coopération, liens qui vont se resserrant toujours davantage. En tant que latino-américain, je sais combien vos talents personnels sont éminemment représentatifs de la longue lignée d'hommes d'Etat et d'internationalistes qui ont édifié le patrimoine culturel et politique de notre continent. Les réalisations historiques de ces hommes d'Etat et de ces dirigeants reflétaient les origines culturelles communes de l'Ibérie — exploratrice des mers et des continents, semeuse de civilisations nouvelles, héritière des cultures méditerranéennes et leur propagatrice — cette Ibérie lusitano-hispanique qui s'est mêlée aux races aborigènes de l'Amérique et a acquis une nouvelle dimension grâce à l'apport du sang et des valeurs culturelles africaines, comme le prouve mon pays, le Brésil, où toutes les influences se sont amalgamées, ce qui a fait du Brésil, pour cette raison même, un pays éminemment latino-américain, partie intégrante essentielle du monde latino-américain qui

a proposé votre candidature à la présidence de cette assemblée, Monsieur le Président, vous considérant comme un véritable représentant de notre continent.

3. La présence dans cette salle de la délégation de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande, fruit d'une longue et patiente évolution politique, est un signe positif de cette détente qui est le but de la diplomatie contemporaine. Mon pays, qui n'a pas hésité à sacrifier les vies de ses fils pour défendre les idéaux de liberté et de démocratie sur les champs de batailles européens, comprend pleinement le sens profond de l'admission de ces deux Etats à l'Organisation des Nations Unies. Pour les Nations Unies, organisation fondée pour remplacer l'emploi de la force dans les relations entre Etats, cet événement vient résoudre l'un des problèmes les plus épineux qui subsistait au bilan de l'après-guerre. Le Brésil entretient avec le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne des relations que j'ose qualifier d'exemplaires. Toute une gamme d'intérêts communs a, depuis des années, rapproché nos pays dans des conditions qui deviennent de plus en plus avantageuses, et ce réciproquement.

4. J'espère que les négociations en cours avec la République démocratique allemande, avec laquelle depuis une dizaine d'années nous entretenons des relations commerciales fructueuses, déboucheront très bientôt sur des rapports mutuellement avantageux fondés sur le respect réciproque.

5. C'est avec un très vif plaisir que je tiens à souhaiter une bienvenue toute particulière à la délégation du Commonwealth des Bahamas, pays frère de notre continent, que nous accueillerons à bras ouverts au sein de notre groupe latino-américain et avec lequel nous souhaitons développer une coopération de plus en plus cordiale et large.

6. Nul ne saurait, de bonne foi, manquer d'applaudir à la politique de détente qui vise à promouvoir la coopération et la compréhension pour remplacer l'isolement, la méfiance et les conflits latents. Nous saluons cette atténuation des tensions qui nous inspire un nouvel espoir de voir cette diplomatie d'une grande hauteur de vues prendre plus de force et s'attaquer aux derniers points névralgiques pour les éliminer. Néanmoins, tout en faisant carrément face à la réalité politique, économique et sociale de notre époque, nous nous devons de nous poser objectivement ces questions : la détente pour qui ? la détente pour quoi ?

7. A notre sens, la politique de détente s'inspire du désir des superpuissances et des grandes puissances d'entreprendre un effort pour rechercher la paix et la compréhension, ce qui a permis d'apaiser de façon rationnelle et pragmatique les conflits d'intérêts, dans le vaste domaine de

l'équilibre politico-stratégique ainsi que dans le domaine des influences dominantes — dominantes, car elles sont fondées sur des conditions objectives de puissance sans égale. Ce désir de renoncer à un nouvel affrontement explique la nouvelle évolution qui est intervenue en Europe, comme le prouvent les traités conclus récemment et les autres accords en cours de négociation, visant à établir la paix en Europe et à créer un système de sécurité européenne, prévoyant la réduction des arsenaux et des effectifs militaires et permettant également de stimuler une coopération économique plus étroite. Cette détente est certes méritoire, louable et extrêmement importante, mais il n'empêche qu'elle ne saurait se limiter à une région; on ne saurait non plus la considérer comme un aménagement purement temporaire visant à concilier certains avantages et certains intérêts.

8. Nous espérons que cette détermination à renoncer aux affrontements, cette rationalisation de ce qui est politiquement viable et diplomatiquement réalisable, permettront de porter cet effort d'établissement de la paix et de la compréhension dans toutes les autres zones de conflit, garantissant ainsi les intérêts mutuels de toutes les parties directement intéressées et les rendant compatibles.

9. La détente, à notre sens, doit être l'extension, à toute l'arène internationale, de cette volonté politique de paix et de coopération; la détente doit permettre de faire pénétrer cette volonté politique dans le corps, dans le système même de notre organisation; elle doit nous être l'occasion d'appliquer enfin les buts et les principes de la Charte et doit permettre aux Nations Unies de payer la dette morale qu'elles ont à l'égard d'elles-mêmes, à savoir l'élimination du sous-développement. Réduire la détente à une simple méthode pour l'utilisation et l'équilibre de la puissance, pour régionaliser sa portée et ses objectifs — et, partant, pour ne pas l'utiliser comme un instrument de reconstruction normatif ni comme une inspiration et une ligne directrice pour une politique de détente globale — reviendrait à reprendre les faux systèmes fondés sur des considérations de puissance qui sont éphémères et passagères car elles n'englobent pas la dynamique des problèmes internationaux et ne sont pas tournées vers l'avenir.

10. Grâce à cette interaction diplomatique qui surgira sans doute de ce nouveau processus de détente, un nouvel ordre international plus équitable apparaîtra très certainement, permettant d'ériger un système de sécurité politique et économique collectif efficace, non pas fondé sur l'oppression ou sur les droits prétendument acquis par le plus fort, mais sur la reconnaissance des intérêts justes et légitimes de tous les Etats, de leur droit souverain au plein développement économique et au bien-être social et de leur participation, sur une base d'égalité, à l'institutionnalisation des règles de comportement collectif. Il est difficile, sinon impossible, de penser que cette politique de détente pourrait réussir sans que l'on fasse appel à ces paramètres. Le passé abonde en exemples prouvant la fragilité d'accords conçus simplement pour servir les intérêts temporaires de l'exercice de la puissance ou pour essayer de répartir ces intérêts dans le cadre fallacieux des zones d'influence. De tels arrangements temporaires n'ont jamais survécu à l'usure que leur infligeaient les crises ou les contradictions de politiques inspirées par le mythe de la puissance et les droits

que l'on prétendait y attacher et qui, de ce fait, étaient injustes et iniques. Ce dont nous avons besoin aujourd'hui — maintenant que nous semblons avoir acquis plus d'expérience et que nous sommes plus convaincus de la fragilité des notions exclusives de sécurité internationale —, c'est plus qu'une harmonisation des moyens, c'est une conception commune et globale des fins que nous poursuivons.

11. La politique de détente, en tant que moyen ou en tant qu'instrument, ne prouvera sa valeur ou ne se déjugera que suivant les objectifs ultimes en fonction desquels on l'appliquera. Comme la détente n'est pas dotée d'un mécanisme de contrôle et d'ajustements automatiques, son succès dépendra de notre aptitude à l'utiliser de manière à ne pas perdre de vue son objectif à long terme et à éviter qu'elle ne devienne un instrument permettant d'imposer des accords fondés sur l'hégémonie. Je suis prêt à convenir que tel n'est pas l'objectif visé. Mais, puisqu'il en est ainsi, soyons donc vigilants pour éviter que cette politique de détente ne soit ainsi limitée du fait des tentations que l'on rencontrera et des crises imprévisibles. Nous sommes en outre convaincus que cette nouvelle orientation que l'on recherche dans les relations internationales serait vide de sens, à long terme, si toutes ces tentatives n'avaient d'autre but que d'élaborer un code visant à discipliner les intérêts des Etats les plus prospères de l'humanité, sans essayer de répondre aux aspirations légitimes des pays qui n'appartiennent pas à ce groupe.

12. L'un des objectifs primordiaux de la politique étrangère du Brésil — qui est conscient de ses responsabilités et de ses engagements globaux — est de donner la priorité à une coopération étroite avec tous les pays en voie de développement et, plus particulièrement, avec les pays d'Amérique latine.

13. Au cours des dernières années, j'ai eu pour fonction de traduire en action diplomatique les instructions et les directives énoncées par le président Médici pour développer et renforcer les liens politiques, économiques et culturels entre le Brésil et les nations soeurs de notre continent. Bilatéralement et multilatéralement, la politique interaméricaine du Brésil continuera à poursuivre ses buts de solidarité, d'aide réciproque et de compréhension; elle visera à réduire au minimum les dissidences sporadiques, car notre politique est opposée à toutes rivalités, aux ressentiments et aux hégémonies qui n'ont pas leur place parmi nous.

14. Nous sommes toutefois convaincus que, bien qu'il faille faire face aux situations régionales dans leur contexte précis, il convient cependant de les replacer dans le cadre plus large du système des Nations Unies. Les négociations actuellement en cours ne doivent pas se dérouler parallèlement au système normatif de la Charte, mais elles doivent au contraire s'en inspirer. Sans quoi, elles n'auraient aucune consistance et ne pourraient tirer profit de l'évaluation constructive et du soutien que la communauté des Etats, unie au sein de cette organisation, est susceptible de leur apporter dans la recherche de la paix, de la sécurité pour tous et du progrès collectif.

15. C'est à cette organisation qu'il appartient de se prononcer sur la compatibilité existant entre les instruments résultant de négociations bilatérales et les buts et les

objectifs de la Charte, afin que ceux qui arrangent certains ne soient pas considérés comme le dénominateur commun des intérêts de tous les autres. Ainsi, une fois que les accords sur le non-emploi de la force dans les relations internationales et sur la prévention de la guerre nucléaire — accords qui sont en principe fort opportuns et très valables — auront été soumis à l'examen de l'Assemblée générale et qu'ils auront ainsi acquis une nouvelle dimension normative, ils permettront de dissiper la méfiance de ceux qui considèrent encore que ces accords pourraient devenir l'instrument pour imposer un système de tutelle par les grandes puissances. Les espoirs suscités par la politique de détente ne se concrétiseront que si cette atténuation des tensions met fin à la course aux armes nucléaires et que si des mesures efficaces de désarmement général et complet ne se limitent pas à des négociations secrètes d'accords se bornant à contrôler l'expansion et le perfectionnement des dispositifs nucléaires.

16. A l'instar de tant d'autres Etats, le Brésil espère que cette détente dans certaines régions critiques permettra de trouver une solution à toutes les questions du désarmement et de la sécurité collective qui, jusqu'à présent, n'ont pu être réglées. Réaliser le désarmement et le contrôle des armements est une tâche qui a été confiée à cette assemblée générale par les fondateurs de notre organisation, qui la considéraient comme une de ses responsabilités essentielles. Je manquerais de franchise si je n'exprimais pas le désappointement de mon gouvernement devant le manque de résultats concrets dans les négociations du désarmement, particulièrement au cours des deux dernières années, que ce soit au sein de cette assemblée ou bien à la Conférence du Comité du désarmement. Le Comité spécial pour la Conférence mondiale du désarmement, souffrant de défauts qui lui sont inhérents, n'a pas vraiment pu se mettre au travail.

17. Dans le cas précis de la Conférence du Comité du désarmement, nous sommes amenés à conclure qu'il a de plus en plus esquivé ses tâches ou qu'il a, c'est le moins que l'on puisse dire, été incapable de les mener à bien. En dépit de l'esprit de conciliation dont il est si fréquemment fait état, les réunions de la Conférence et le processus de négociation lui-même, ont été handicapés par des restrictions politiques qui ont bloqué la possibilité de parvenir à des décisions vraiment significatives. Comment expliquer les résultats décevants de tant d'efforts ? Il semble évident que le travail de la Conférence ne s'est pas autant aligné sur les tendances internationales actuelles qu'on aurait été en droit de l'espérer. L'ambiguïté des relations entre l'Assemblée générale et la Conférence, qui a toujours existé depuis la création même du Comité du désarmement, c'est-à-dire depuis la déclaration Zorine-Stevenson de 1961¹, constitue peut-être le plus grand obstacle qui se trouve sur notre route pour que le travail de la Conférence réponde mieux aux aspirations et aux désirs de la communauté des nations. En réalité, les accords bilatéraux conclus entre les grandes puissances nucléaires sont importants; or, ils sont intervenus et continuent d'être négociés en marge de la Conférence; et, de ce fait, celle-ci se transforme progressivement en un simple organe consultatif.

18. Mais ce fossé qui va s'élargissant entre l'Assemblée générale et la Conférence du Comité du désarmement n'est pas seulement et exclusivement dû à des défauts de structure ou de mécanisme. Il se trouve que les négociations sur la question la plus cruciale du désarmement, à savoir le désarmement nucléaire, se sont déroulées sans la participation de toutes les puissances nucléaires, comme si la responsabilité essentielle de cette course aux armements n'incombait pas à toutes ces puissances, individuellement ou collectivement. A moins que des mesures efficaces ne soient prises pour assurer la présence et la collaboration de toutes ces puissances autour de la table de négociation, notre recherche du désarmement, quel que soit le mécanisme de négociation que l'on utilise, risque de perdre tout sens politique ou de devenir un simple sujet de discussions surtout théoriques.

19. Le Brésil estime donc que l'heure est venue pour l'Assemblée générale de faire preuve d'une vigueur et d'un zèle renouvelés pour réaffirmer son attachement aux objectifs énoncés dans la Charte. Il semblerait que le moment soit particulièrement bien choisi pour que s'instaure, à la Commission des questions politiques et de sécurité, un débat centré sur le mécanisme actuellement existant pour négocier sur les questions du désarmement ou sur les moyens d'améliorer ce mécanisme. Je sais, certes, que différentes propositions ont déjà été faites à ce sujet et qu'elles méritent toutes d'être étudiées soigneusement. Si l'on veut qu'un échange de vues ait quelque valeur, l'Assemblée générale doit envisager l'opportunité de convoquer à nouveau sa propre Commission du désarmement où tous les Membres de cette organisation sont représentés, afin de rechercher un nouvel instrument, efficace, de négociation collective. La Commission du désarmement pourrait servir en quelque sorte d'organe préparatoire à la conférence mondiale du désarmement.

20. Dans notre monde contemporain, la sécurité politique est indissociable de la sécurité économique collective. J'ai déjà longuement parlé de la détente qui est sans aucun doute l'une des caractéristiques majeures de cette décennie. Si l'on évite que la détente ne devienne un simple moyen de concilier des intérêts politiques, si l'on parvient à ce qu'elle soit un élément créateur et stimulant, elle permettra d'atténuer les tensions et d'ouvrir de nouvelles et extraordinaires perspectives à la coopération économique internationale. Dans ce but, elle doit aller de pair avec les objectifs globaux de développement de l'expansion économique, garantissant la sécurité économique qui permettra à son tour à la sécurité politique de se fortifier.

21. L'économie mondiale traverse actuellement une période de transition critique. Le commerce international, pour se développer, doit trouver de nouvelles règles permettant de remédier aux distorsions qui existent aujourd'hui dans ce domaine. En même temps, la crise monétaire persiste sans que l'on soit parvenu à l'enrayer. Il serait absurde et dangereux de supposer que des mesures superficielles de chirurgie esthétique de second ordre ou des moyens insignifiants, sans relation les uns avec les autres ni avec la cause profonde de tels maux, pourraient nous conduire à une solution. J'estime cependant que, à notre époque si profondément marquée par un malaise collectif dans le domaine des relations économiques et financières, les éléments de distorsion permettront finalement — si para-

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, seizième session, Annexes*, point 19 de l'ordre du jour, document A/48/79.

doxal que cela puisse paraître – de prendre conscience de la nécessité d'une solidarité mondiale plus efficace et d'une participation collective indispensable à l'entreprise globale de développement et d'expansion.

22. La complexité du système économique et financier mondial et l'importance croissante des secteurs extérieurs des économies nationales ont rendu l'harmonisation et les ajustements des différents intérêts existants tributaires de tout le processus de sécurité globale. La situation politique actuelle et toute la série d'initiatives audacieuses qui ont été prises dans ce domaine aux niveaux de conception et d'opération nous encouragent à penser que cette première prise de conscience de notre responsabilité commune pour résoudre les questions économiques et financières importantes qui se posent dans le domaine international viendra, progressivement, remplacer la notion selon laquelle la prospérité et le bien-être de quelques-uns peuvent coexister indéfiniment avec le sous-développement et la pauvreté des deux tiers de l'humanité.

23. Les négociations commerciales qui ont été entreprises à Tokyo sous les auspices de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce [GATT] devraient donner au monde la possibilité de voir si les principes de solidarité et de coopération qui devraient inspirer un effort concerté vers le développement et l'expansion resteront de simples règles ou de simples expressions abstraites de la pensée politique contemporaine ou si, au contraire, ce sera un moteur favorisant l'élaboration d'un nouveau système commercial mondial permettant une division équitable du travail, condition indispensable à la croissance et à la productivité mondiales. La croissance globale de la production mondiale et sa meilleure répartition ne pourront se faire que si l'on reconnaît la nécessité d'accorder un traitement spécial au monde en développement, afin que sa participation au commerce international puisse être accrue et qu'il cesse d'être une simple statistique dont la part va en diminuant. Ce serait faire une tragique erreur que de penser que les intérêts des pays les plus développés doivent être seuls pris en considération dans ces négociations ou que le sort de l'économie mondiale est lié uniquement à l'harmonisation des conflits existants à l'heure actuelle entre ces grandes économies. Si l'on veut que les négociations commerciales multilatérales se limitent à ces objectifs, alors, loin de rendre un service à la communauté internationale, elles l'auront desservie et elles auront eu pour effet de limiter les objectifs de l'expansion et du développement globaux. Telle fut la conviction de la dernière réunion de la Commission spéciale de coordination latino-américaine, qui s'est tenue à Brasilia et qui a inspiré la position qu'ont prise les pays latino-américains à propos de ces négociations.

24. J'estime que, sur un autre plan, on peut tenir le même raisonnement à l'égard de la crise que connaît le système monétaire international et de la nécessité de le réformer. Il serait impossible et futile d'envisager cette réforme, si urgente pourtant, sans tenir pleinement compte des aspirations des pays en voie de développement et sans veiller à la satisfaction de leurs besoins, sans trouver une solution à leurs problèmes, solution que ni la Conférence de Bretton Woods ni, plus récemment, l'Accord improductif et de courte durée de la Smithsonian Institution² n'ont pu trouver.

² Accord conclu par les pays membres du Groupe des 10 à la Smithsonian Institution, à Washington le 18 décembre 1971.

25. Le Gouvernement brésilien est heureux de voir que le Conseil économique et social a été renforcé, concurremment avec ces événements d'une très grande importance, dans les domaines commercial et monétaire. Maintenant que le Conseil économique et social s'est vu insuffler une nouvelle vigueur et qu'il est prêt à jouer le rôle normatif qui lui revient, et qui lui a été conféré par la Charte, dans le domaine des relations économiques internationales, il a montré, tant à New York qu'à Genève, qu'il a repris ses fonctions dans le système des Nations Unies. Ces fonctions portent essentiellement sur son droit à connaître de toutes les questions relatives à la coopération sociale, économique et financière et à devenir l'organe central de négociations au sein de notre organisation.

26. Parallèlement à cette évolution dans les institutions, qui permet d'entrevoir une participation plus active des Nations Unies pour que la coopération économique internationale soit plus dynamique, nous avons, au cours de cette année 1973, entrepris un examen complet de la nature et de la portée de cette coopération, grâce au premier exercice d'examen et d'évaluation de l'application de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)], terminé il y a un mois par le Conseil économique et social. Le bilan de ces deux premières années de la décennie est loin d'être encourageant, pour dire le moins. Le fossé qui existe entre les pays développés et les pays en voie de développement s'est élargi et, même parmi les pays développés, le succès des économies individuelles est très loin d'être uniforme.

27. Tandis que certains résultats très positifs ont été enregistrés dans quelques régions ou pays, le tableau d'ensemble continue d'être sombre. Pis encore, le courant d'aide au développement et de transferts financiers a perdu l'élan qu'il avait connu au cours des années 1960. Le monde industrialisé semble de plus en plus préoccupé par ses propres conflits internes.

28. Le Brésil a pris l'initiative de relancer la notion de sécurité économique collective. Nous voyons dans cette contrepartie économique de la sécurité politique la synthèse de nos aspirations à un monde meilleur, un monde où le développement global, l'expansion et le progrès social seront autant d'éléments constitutifs de notre conception de la paix et de la sécurité. Le Conseil économique et social a déjà eu un débat très opportun sur cette question et il doit maintenant étudier, de façon plus approfondie, cette notion, ainsi que ses incidences institutionnelles et fonctionnelles.

29. La définition de cette notion, du point de vue de la doctrine et de ses possibilités pratiques, appelle un examen approfondi de même qu'une analyse et une évaluation critique. Sur la base des relations existant entre la sécurité politique et économique, l'une des possibilités qui mérite peut-être d'être retenue serait d'étudier les moyens permettant de doter les Nations Unies du pouvoir de lancer des opérations d'édification de la paix et de maintien de celle-ci afin de prévenir des situations critiques ou d'y remédier. Une fois que les idées auront eu le temps de mûrir et que les différents éléments de cette notion, ainsi que les possibilités de les mettre en oeuvre, auront été largement identifiés et acceptés, un effort de négociation à cette fin rendrait

l'Organisation plus active encore dans l'un des domaines où elle s'est distinguée au cours des 28 années de son existence.

30. Parmi les questions qui retiennent de plus en plus l'attention de la communauté internationale, celle de l'utilisation pacifique des applications pratiques de l'espace extra-atmosphérique pour promouvoir le développement apparaît comme particulièrement notoire.

31. Le Gouvernement brésilien est convaincu que, dans ce domaine comme dans d'autres, il est indispensable de tenir pleinement compte de tous les intérêts de tous les pays, quel que soit leur degré de développement dans le domaine de la recherche spatiale. Qui plus est, il convient de contrôler les activités dans le domaine de la télédétection par satellite des ressources naturelles de la terre et des communications spatiales, afin d'assurer un respect très strict des droits souverains des Etats. C'est en partant de ces principes, qui sont à la base de notre système international, qu'il devrait être possible d'obtenir que les résultats progressifs de l'exploration et de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique soient équitablement répartis entre tous les membres de la communauté mondiale.

32. Alors que je parlais devant cette assemblée l'an dernier³, j'ai fait état de la question de la révision de la Charte des Nations Unies et j'ai dit que, de l'avis du Brésil, la révision de la Charte restait un élément essentiel du processus de remise en vigueur politique et diplomatique des Nations Unies. J'estime qu'il est indispensable que la session suivante de l'Assemblée générale affirme une fois pour toutes que l'Organisation est prête à s'attaquer à cette question avec imagination, avec clairvoyance, afin de nous permettre d'adapter nos instruments constitutionnels aux réalités et aux besoins du monde actuel. Le Brésil continuera d'insister sur ce point, car il a foi dans le destin de l'Organisation.

33. L'adhésion sans réserve aux idéaux, aux objectifs et aux principes des Nations Unies est, et restera, l'une des bases essentielles de la politique étrangère du Brésil.

34. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Ministre des relations extérieures du Brésil des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

35. **M. KISSINGER** (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais ajouter mes félicitations à celles qui ont été si bien formulées par le Ministre des relations extérieures du Brésil à notre nouveau Président, M. Benites, de l'Equateur. Sa longue expérience des Nations Unies, ses nombreux apports au droit international et au système interaméricain garantissent que cette vingt-huitième session de l'Assemblée sera dirigée de main de maître.

36. Prenant la parole aujourd'hui, moi qui n'ai accédé à mes fonctions il n'y a que deux jours seulement, je suis probablement le plus nouveau des ministres des affaires étrangères du monde. Le fait que le président Nixon m'ait chargé d'accomplir mon premier acte officiel en parlant ici au nom des Etats-Unis réaffirme l'importance que mon pays attache aux valeurs et aux idéaux des Nations Unies.

³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Séances plénières, 2038^e séance.*

37. Il serait vain de nier que le peuple américain, comme beaucoup d'autres, a parfois été déçu parce que l'Organisation n'était pas mieux parvenue à traduire en réalisations concrètes les espoirs de paix universels qu'avaient entretenus ses fondateurs.

38. Mais malgré nos déceptions, mon pays demeure engagé quant à l'objectif d'une communauté mondiale. Nous continuerons de travailler, au sein de ce parlement des hommes, pour en faire une réalité.

39. Il y a deux siècles, le philosophe Kant avait prédit que la paix perpétuelle finirait par venir, ou bien créée par les aspirations morales de l'homme, ou bien à la suite d'une nécessité matérielle. Ce qui semblait une utopie alors s'annonce comme la réalité de demain, et bientôt il n'y aura pas d'autre choix. Notre seul choix consiste à savoir si le monde envisagé dans la Charte naîtra de notre grandeur de vues ou d'une catastrophe provoquée par notre myopie.

40. Les Etats-Unis ont fait leur choix. Mon pays cherche une paix véritable, et pas seulement une armistice. Nous aspirons à un monde régi par la légalité et où les droits fondamentaux de l'homme soient le patrimoine de tous. Au-delà de la diplomatie bilatérale, des accords pratiques et des mesures spectaculaires de ces dernières années, nous envisageons une paix globale, une paix institutionnalisée, qui englobe toutes les nations, grandes et petites, et l'Organisation est exceptionnellement qualifiée pour nourrir et pour implanter solidement cette paix dans le coeur des hommes. Tel sera l'esprit de la politique étrangère des Etats-Unis, telle sera l'attitude qui guidera notre travail au sein de l'Organisation.

41. Nous partons d'une base ferme de progrès solide. Un grand nombre des crises qui ont accablé les précédentes sessions de l'Assemblée générale ont été dépassées. L'accord s'est fait sur Berlin; il y a un cessez-le-feu au Moyen-Orient; la guerre du Viet-Nam est finie. L'affrontement rigide qui avait dominé la vie internationale et affaibli l'Organisation pendant un quart de siècle est maintenant atténué.

42. Les Etats-Unis et l'Union soviétique ont reconnu qu'ils avaient un intérêt commun à éviter l'holocauste nucléaire et à établir un vaste réseau de rapports constructifs. Les négociations sur la limitation des armes stratégiques ont déjà abouti à des accords historiques destinés à ralentir la course aux armements et à assurer la stabilité stratégique; nous avons aujourd'hui repris les négociations sur la question. Les résultats positifs que nous espérons viendront accroître la sécurité de l'humanité tout entière.

43. Deux décennies d'isolement entre les Etats-Unis d'Amérique et la République populaire de Chine ont cédé le pas au dialogue et à des échanges productifs. Le président Nixon a rencontré les dirigeants de cette grande nation; nous nous sommes mis d'accord sur un communiqué historique⁴ qui annonce avec honnêteté aussi bien nos divergences que nos principes communs, et nous avons chacun ouvert un bureau de liaison dans la capitale de l'autre.

44. Beaucoup d'autres pays ont suivi cette initiative et ont contribué — dans le fond et dans l'esprit — au relâchement

⁴ Publié à Shanghai le 27 février 1972.

des tensions. Les nations d'Europe et d'Amérique du Nord tiennent une conférence destinée à accroître la sécurité et la coopération. Les deux Etats allemands siègent maintenant en cette assemblée. L'Inde, le Pakistan et le Bangladesh ont commencé à évoluer vers une réconciliation très attendue. La Corée du Nord et la Corée du Sud ont enfin noué un dialogue que nous espérons voir aboutir à une ère nouvelle de paix et de sécurité entre elles.

45. Cependant, ces réalisations, pour solides qu'elles soient, n'ont fait que rendre moins précaires les dangers et la division hérités de l'ère de l'après-guerre. Nous avons mis fin à un grand nombre des affrontements de la guerre froide; cependant, même dans cette salle, le vocabulaire de la suspicion persiste. Le relâchement des tensions est justifié par certains comme n'étant qu'une pause tactique avant la reprise des combats. D'autres croient voir apparaître un condominium de deux puissances et, tandis que la tension entre les deux blocs primitifs allait s'affaiblissant, un troisième groupe est venu prendre de plus en plus les caractéristiques d'un bloc nouveau : l'alignement des non-alignés.

46. Ainsi, le monde est suspendu de façon précaire entre les slogans anciens et les réalités nouvelles, entre une conception de la paix qui ne serait qu'une pause dans une lutte sans fin et une vision de la paix comme promesse de coopération mondiale.

47. En 1946, James Byrnes, qui fut le premier Secrétaire d'Etat à prendre la parole devant cette assemblée, disait comment les Nations Unies pouvaient "contribuer à faire disparaître l'habitude de penser en nations isolées et à faire régner la compréhension et la tolérance"⁵.

48. Les Etats-Unis ne se contenteront jamais d'un monde de trêves incertaines, de blocs rivaux, d'arrangements de commodité. Nous savons que la puissance peut imposer une passivité résignée, mais seul le sentiment de la justice peut susciter le consensus. Nous recherchons une paix dont la stabilité ne repose pas seulement sur l'équilibre des forces, mais sur une communauté d'aspirations. Nous sommes convaincus qu'une structure qui néglige les valeurs humaines se révélera froide, creuse et décevante pour la plus grande partie de l'humanité.

49. Les Etats-Unis sont profondément convaincus que la justice ne peut être circonscrite par des frontières nationales; que la vérité est universelle et n'est pas le bien propre d'un peuple, d'un groupe ou d'une idéologie unique; que la compassion et l'humanité doivent ennoblir toutes nos entreprises.

50. Dans cet esprit, nous demandons à l'Assemblée de passer avec nous de la détente entre les grands à la coopération de toutes les nations, de la coexistence à la communauté.

51. Notre voyage doit commencer dans le monde tel qu'il est, avec les questions qui se présentent actuellement. Les Etats-Unis n'épargneront aucun effort pour réduire encore les tensions et pour aller vers une stabilité plus grande. Nous

continuerons, dans l'esprit du communiqué de Shanghai, à rechercher une relation nouvelle avec la République populaire de Chine. Nous travaillerons au progrès des tendances positives qui se manifestent ailleurs en Asie. La paix incertaine en Indochine doit être consolidée; la communauté mondiale ne peut ni se permettre ni laisser se produire un retour à la guerre dans cette région. Nous continuerons à rechercher vigoureusement l'établissement de relations constructives avec l'Union soviétique. Nous nous efforcerons de favoriser la conciliation en Europe. Au cours des négociations qui commenceront le mois prochain, nous rechercherons une réduction des forces militaires qui se trouvent face à face depuis si longtemps sur ce continent divisé. Nous donnerons une vigueur nouvelle à notre politique d'association dans l'hémisphère occidental. Nous honorerons notre promesse de favoriser la libre détermination, le développement économique et la dignité humaine sur l'ensemble du continent africain. Nous continuerons les entretiens sur la limitation des armes stratégiques. Nous les considérons d'importance vitale pour la sécurité et la stabilité dans la période actuelle. Nous rechercherons des solutions au problème mondial des armements de type classique qui appauvrissent nos ressources et attisent les conflits locaux.

52. Dans tous ces efforts, les Etats-Unis auront pour guide certains principes fondamentaux.

53. Nous n'avons aucun désir de domination. Nous nous opposerons — comme nous nous sommes toujours opposé au cours de ce siècle — à toute nation qui choisirait cette voie. On ne nous a pas demandé de participer à un condominium et nous rejeterions cet appel s'il était formulé.

54. Nous n'abandonnerons jamais nos alliés ou nos amis. Le renforcement de nos liens traditionnels est la base indispensable à la création de relations nouvelles avec les adversaires d'autrefois.

55. Nous travaillerons à la paix par les Nations Unies, de même que par des relations bilatérales.

56. Nous reconnaissons l'obligation spéciale que nous avons, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, de contribuer à la recherche de solutions équitables dans les parties du monde actuellement déchirées par des conflits, telles que le Moyen-Orient. Encore que nous ne puissions nous substituer aux efforts des parties directement intéressées, nous sommes prêts à user de notre influence pour créer un esprit d'accommodement et pour inciter les parties en cause à aller vers des progrès rapides.

57. Cependant, des progrès selon l'ordre du jour traditionnel ne suffisent pas. Plus nous réussissons à résoudre les problèmes politiques, plus nous ferons apparaître d'autres difficultés peut-être plus profondes. A mesure que le monde gagne en stabilité, nous devons faire face à la question des finalités de la détente. A mesure que recule la menace de guerre, le problème de la qualité de la vie prend une importance plus grande.

58. Nous sommes en fait les membres d'une communauté que la science et la technique modernes et les formes nouvelles de communication entraînent dans une proximité

⁵ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, première partie de la première session, Séances plénières, 7^e séance, p. 113.

à laquelle nous ne sommes pas encore politiquement préparés. De jour en jour, les techniques dépassent la capacité de nos institutions à en accepter les fruits. Notre imagination politique doit aller de pair avec notre vision scientifique. Il y a là à la fois le plus grand défi et la plus grande possibilité qui s'offrent à l'Organisation.

59. La pollution des cieux, des mers et de la terre est un problème qui affecte le monde entier.

60. La consommation accrue des céréales a réduit les réserves alimentaires mondiales à des niveaux dangereusement bas.

61. La demande d'énergie dépasse l'offre et la nécessité d'innovation technologique est pressante.

62. La croissance de l'économie mondiale est freinée par des blocs commerciaux restrictifs et un système monétaire international insuffisamment souple.

63. L'exploitation des ressources des fonds marins, indispensable pour satisfaire aux besoins des populations croissantes, exige une coopération mondiale, sous peine de dégénérer en une rivalité mondiale.

64. Des tâches de cette ampleur ne peuvent être accomplies par un monde fragmenté en Etats, nations individuelles ou en blocs rigides.

65. Je ne me propose pas aujourd'hui de traiter tout l'ordre du jour de la coopération internationale. Je préfère parler brièvement de certains domaines d'action commune qui peuvent servir d'exemple. Je promets que les Etats-Unis sont prêts à coopérer à la solution de ces problèmes et à présenter des propositions destinées à les résoudre.

66. Tout d'abord, une communauté mondiale exige que les conflits soient endigués. L'Organisation des Nations Unies, au cours de ses 28 ans d'histoire, n'a pas toujours été inactive dans ce domaine. En Indonésie, sur le sous-continent indien, au Moyen-Orient, au Congo et à Chypre, elle a montré qu'elle savait établir les faits, exercer un rôle de médiateur et accomplir des missions de maintien de la paix. Cet aspect essentiel du travail des Nations Unies doit être renforcé. Sur une petite planète tellement cimentée par la technique et marquée par l'interdépendance économique, nous ne pouvons plus nous permettre de voir constamment éclater des conflits qui risquent de s'étendre.

67. Pourtant, dans ces dernières années, nous nous sommes trouvés enfermés dans des débats stériles au sujet de la mise en train d'opérations de maintien de la paix et du degré d'autorité que le Conseil de sécurité pourrait exercer sur le mécanisme du maintien de la paix, impasse dont le seul résultat a été que le mécanisme permanent de maintien de la paix n'a pas pu voir le jour. Chaque unité de maintien de la paix que nous avons formée pour faire face à une situation d'urgence a été une improvisation née de la controverse et de la discussion.

68. Nous ne devons plus temporiser. L'heure est venue de nous entendre sur des principes de maintien de la paix afin que l'Organisation puisse agir avec rapidité, confiance et efficacité dans les crises à venir. Pour rompre l'impasse, les

Etats-Unis sont prêts à examiner la façon dont le Conseil de sécurité pourrait jouer un rôle plus important dans la direction des opérations de maintien de la paix. Si tous les pays intéressés abordent ce problème avec le désir d'arriver à une solution dans la coopération, les Nations Unies pourront accomplir un grand pas au cours de la présente session.

69. En second lieu, une communauté mondiale doit avoir le plus grand nombre possible de membres. L'exclusion d'un Etat quelconque, s'il est qualifié, équivaut à refuser la représentation non seulement à des gouvernements mais à des peuples. La qualité de membre dans cette organisation devrait être une étape vers la réconciliation et non pas une source de conflit. L'heure est venue d'offrir à la Corée du Nord et à la Corée du Sud leur place légitime ici, sans préjudice d'une évolution future vers l'unification du pays. Dans ce même esprit, nous appuyons l'idée de faire du Japon un membre permanent du Conseil de sécurité.

70. En troisième lieu, une communauté mondiale doit veiller à ce que tous les peuples aient de quoi manger. La menace croissante aux réserves alimentaires mondiales mérite l'attention urgente de l'Assemblée. Depuis 1969, la consommation mondiale de céréales a augmenté plus vite que la production; les stocks sont au niveau le plus bas qu'ils aient connu depuis des années. Nous sommes maintenant devant la perspective que, même avec des récoltes record, le monde n'arrive pas à reconstituer au cours de cette décennie des réserves appauvries.

71. Aucun pays ne peut venir à bout du problème à lui seul. C'est pourquoi les Etats-Unis proposent qu'une conférence alimentaire mondiale soit organisée sous les auspices des Nations Unies en 1974 pour discuter des moyens de maintenir des réserves alimentaires adéquates et pour mobiliser les efforts de tous les pays afin de faire face à la famine et à la malnutrition résultant de désastres naturels; ils proposent également que les nations qui sont en mesure de le faire s'offrent une assistance technique pour la conservation des aliments. Les Etats-Unis sont prêts à se joindre à d'autres pays pour fournir une telle assistance.

72. En quatrième lieu, une communauté mondiale ne peut rester divisée entre des riches permanents et des pauvres permanents. Il faut donc que nous décidions que, cette année, l'Assemblée entreprendra une recherche, en faisant appel aux plus brillantes intelligences du monde, en vue d'apporter des solutions nouvelles et originales aux problèmes du développement. Notre recherche doit être sincère et réaliste, mais elle doit aussi être exempte d'exigences péremptoires, de propositions rivales, d'affrontements idéologiques ou de rhétorique de propagande; sinon nous irions à un échec certain.

73. Les Etats-Unis sont prêts à participer à cette recherche nouvelle; nous sommes prêts à fournir librement l'expérience acquise au cours de deux décennies. Nous avons appris à ne pas exagérer notre aptitude à transformer les nations; mais nous avons beaucoup appris aussi quant aux progrès possibles. Nous participerons sans condition préalable, avec une attitude conciliante et la promesse de coopération. Tout ce que nous demandons, c'est que les autres adoptent la même attitude.

74. Dans cet esprit, les Etats-Unis sont prêts à examiner sérieusement la proposition faite par le Président du Mexique de la rédaction d'une charte des droits et devoirs économiques des Etats⁶. Un tel document constituera un apport important et historique s'il est à l'image des aspirations véritables de toutes les nations; par contre, il n'aboutira à rien s'il sert simplement de prétexte à un groupe de pays pour en accuser un autre. Pour rallier l'appui de tous et pour être mis en oeuvre, les droits et devoirs projetés doivent être définis avec équité et tenir compte des préoccupations des pays industrialisés comme de celles des pays en voie de développement. Les Etats-Unis sont prêts à définir leurs responsabilités dans un esprit humain et de coopération.

75. Enfin, une communauté mondiale doit faire appel à la science et à la technique pour les mettre au service de tous. Nous devons commencer à faire concorder nos remarquables connaissances techniques avec nos besoins techniques tout aussi remarquables. Nous devons trouver les moyens d'assurer le développement conjugué et judicieux de nos ressources énergétiques. Nous devons reconnaître de la manière la plus sérieuse les problèmes de la croissance démographique, qui pousse rapidement l'humanité vers les limites de ce que notre terre peut nourrir. Nous devons entreprendre une nouvelle révolution scientifique pour augmenter la productivité agricole dans tous les pays. Aucun domaine des activités humaines n'est aussi dépendant d'un monde ouvert pour progresser; aucun domaine n'a autant besoin de coopération internationale pour venir à bout des dangers qui le menacent.

76. Sommes-nous prêts à accepter les impératifs d'une société globale et à inspirer nos travaux d'une vision nouvelle, ou nous contenterons-nous d'une pause temporaire dans l'agitation qui a déchiré notre siècle? Continuerons-nous à formuler des demandes unilatérales et à nous livrer à des affrontements stériles, ou bien travaillerons-nous dans un esprit de compromis né du sentiment de notre destinée commune? Nous sommes convaincus qu'il faut passer d'une coopération hésitante, née de la nécessité, à un effort collectif véritable, fondé sur des objectifs communs.

77. C'est un choix qu'aucun pays ne peut faire seul. Nous pouvons soit ressasser les slogans usés, soit nous tourner vers des espoirs nouveaux. Nous pouvons soit échanger des répliques pleines d'acrimonie, soit nous consacrer à traiter des besoins les plus profonds de l'homme. On peut dire, certes, que l'idéal d'une communauté mondiale manque de réalisme; mais les grandes constructions ont toujours été des idéaux avant de devenir des réalités. Consacrons-nous donc à cet objectif, le plus noble de tous, et réalisons enfin ce qui nous a si longtemps échappé: une compréhension véritable et la tolérance parmi les hommes.

78. M. DE LA FLOR VALLE (Pérou) [interprétation de l'espagnol]: Monsieur le Président, au nom du Gouvernement et du peuple du Pérou, je tiens à vous féliciter très sincèrement et très cordialement pour la sagesse dont a fait preuve cette grande assemblée en vous choisissant pour

⁶ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, troisième session, Vol. I a, première partie, Résumés des déclarations des chefs de délégation* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.73.II.D.Mim.1, 1^{re} partie), p. 185.

présider les travaux de sa vingt-huitième session. Cette élection est une reconnaissance de vos éminentes qualités de diplomate et de votre brillante carrière de juriste international; pour l'Equateur, pays auquel nous unissons des liens fraternels d'amitié, c'est un juste hommage auquel se sent associée toute l'Amérique latine. Je suis persuadé qu'avec les talents qui vous caractérisent vous saurez diriger cette assemblée avec la fermeté, la sagacité et la sagesse voulues, et que ce sera un nouveau succès dans votre brillante carrière diplomatique.

79. Je voudrais également saluer affectueusement M. Stanislaw Trepczyński, qui, en menant à bien la tâche qui lui a été confiée l'an dernier, a confirmé les attributs que nous lui avons reconnus et que mon gouvernement a eu la grande satisfaction de recevoir au Pérou.

80. A M. Kurt Waldheim, notre éminent secrétaire général, je tiens à dire toute notre reconnaissance pour son abnégation et pour le travail efficace qu'il fait afin que les principes et les normes de la Charte se concrétisent chaque jour dans les relations entre nos pays.

81. Je voudrais également souhaiter la bienvenue aux nouveaux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies: la République fédérale d'Allemagne, la République démocratique allemande et les Bahamas. La participation de ces nouveaux membres constituera, de toute évidence, un apport de valeur pour la réalisation des principes et des objectifs de la Charte et une expression concrète de l'universalité de notre organisation.

82. Le processus de détente que recherchent les grandes puissances s'est poursuivi, faisant s'éloigner le risque d'un affrontement nucléaire. Il y a des indices d'amélioration de la situation internationale. Les accords sur le Viet-Nam, la Conférence internationale sur le Viet-Nam, tenue à Paris, les premiers rapprochements intervenus entre les deux Corées et visant à une réunification, les accords entre l'Inde, le Pakistan et le Bangladesh, la convocation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et l'entrée de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande aux Nations Unies en sont autant de preuves.

83. Le rapprochement Est-Ouest qui se concrétise à l'heure actuelle va permettre de résoudre les problèmes hérités de la seconde guerre mondiale, limités essentiellement aux régions développées du monde et découlant fondamentalement des stratégies de dissuasion nucléaire des deux plus grandes puissances rivales.

84. Toutefois, la sécurité et la paix auxquelles aspirent les deux tiers de l'humanité, c'est-à-dire les pays du tiers monde, ne figurent pas dans le cadre de la détente, car l'agression et l'intervention constituent toujours des foyers de danger permanents qui tiennent en échec les peuples qui luttent pour leur liberté.

85. Dans les pays de la péninsule indochinoise, les accords de Paris ne sont pas pleinement appliqués, car l'ingérence étrangère se poursuit, au défi de la libre détermination des peuples de cette région. Au Moyen-Orient, aucune solution n'apparaît. L'impasse persiste sans que l'on puisse obtenir la fin de l'occupation des territoires, le respect de l'existence

et de la souveraineté de tous les Etats de la région et la reconnaissance des droits du peuple palestinien. Autrement dit, la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité n'est pas mise en oeuvre et les importantes démarches du Secrétaire général des Nations Unies n'ont pas reçu le soutien décisif nécessaire.

86. Dans la région méditerranéenne, la rivalité entre les grandes puissances subsiste, ce qui ne fait qu'aggraver la situation qui existe déjà au Moyen-Orient. Les tensions créées par la politique de puissance engendrent l'insécurité dans le golfe Persique.

87. Dans la région des Antilles, la tension persiste : je n'en veux pour preuve que les efforts faits pour maintenir Cuba dans un semi-isolement et, dans cette même zone, un néo-colonialisme anachronique qui empêche le Panama d'exercer effectivement sa souveraineté et sa juridiction sur l'ensemble de son territoire.

88. En Afrique, des guerres coloniales cruelles et antihistoriques et les politiques répressives de discrimination raciale et d'*apartheid* continuent à causer des souffrances aux peuples de la Guinée-Bissau, du Mozambique, de l'Angola, du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud.

89. Dans le Pacifique sud, on ne tient aucun compte des déclarations de l'opinion publique et de la justice internationales, et les essais nucléaires dans l'atmosphère se poursuivent.

90. L'une des tâches essentielles de l'Organisation sera d'obtenir que la détente internationale actuelle s'applique à toutes les régions du monde, éliminant les foyers de tension que je viens d'évoquer. Il est indispensable que des régions comme la Méditerranée, les Antilles, le Pacifique sud et le golfe Persique fassent l'objet d'un examen constant de la part de l'Organisation afin d'obtenir, dans ces régions, le respect de l'indépendance nationale, le renoncement à l'utilisation de la force, le démantèlement des bases militaires, l'interdiction des essais nucléaires et la promotion de la coopération pacifique en général. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible d'établir une sécurité internationale intéressant toutes les parties du monde et égale aussi bien pour les pays des régions prospères que pour ceux du tiers monde.

91. La paupérisation des populations des zones périphériques aux centres du pouvoir mondial augmente selon un processus accéléré et, parallèlement, de nouvelles formes de domination et de dépendance apparaissent dans les domaines économique, politique et technique.

92. Dans une telle situation, l'absence de conflit nucléaire entre les grandes puissances n'assure pas la sécurité pour le tiers monde; dans les régions sous-développées, l'incertitude et les conflits sociaux subsistent, sous des formes nouvelles. La sécurité pour le tiers monde réside dans le développement intégral et autosoutenu, instrument libérateur indispensable à la paix. Voilà pourquoi, ici et dans d'autres instances internationales, nous avons toujours fait valoir que la notion de sécurité doit être envisagée dans une nouvelle perspective et avec d'autres dimensions, qui tiennent compte de la réalité des pays en voie de dévelop-

pement. J'entends par là ce dont nous avons déjà parlé : la sécurité et le développement sont, d'après notre expérience révolutionnaire, deux aspects d'une même réalité; pour cette raison, la sécurité ne saurait être définie comme la simple absence de conflits belliqueux.

93. A ce sujet, il convient de rappeler que 95 p. 100 des 55 conflits qui ont éclaté depuis la création de l'Organisation des Nations Unies et les 255 mouvements de subversion qui sont venus perturber la paix internationale ont eu lieu dans les régions du tiers monde et ont été les produits regrettables de la politique impérialiste et des pressions néo-coloniales sur nos pays. Voilà pourquoi une paix qui ignore la majorité de l'humanité, une paix qui ne tient pas compte de la libération des peuples du tiers monde, une paix qui est simplement l'absence de tout conflit belliqueux entre les grandes puissances, est une paix précaire, irréaliste et injuste, qui ne garantit pas notre sécurité et notre stabilité, et encore moins la justice dans notre développement. Une telle paix est la paix de l'opulence, qui n'est pas celle du tiers monde.

94. La sécurité entre les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies doit également englober l'idée de la sécurité économique, garantissant le droit au développement intégral pour la majorité de l'humanité et interdisant les menaces de coercition économique ou de pressions de tous ordres.

95. Une sécurité économique collective dans les relations internationales supposerait que l'on renonce à l'utilisation de la force économique et aux politiques de puissance unilatérale et que l'on respecte le développement intégral des Etats. De même, la sécurité économique collective supposerait l'engagement d'une "action collective" pour rejeter les forces économiques qui essaient de dominer la souveraineté des Etats; cela supposerait également une action solidaire face aux situations d'urgence qui ne peuvent être réglées par le simple effort intérieur d'un pays en voie de développement, et ce afin de lui apporter l'aide voulue.

96. La réunion du Conseil de sécurité à Panama, en mars dernier, témoigne d'une modification qualitative dans la manière de concevoir l'emploi de la force dans les relations internationales. Le Conseil de sécurité a estimé qu'il existe en Amérique latine des dangers à la paix et à la sécurité internationales dus non seulement à l'agression armée, mais découlant également de situations structurelles dues à la dépendance, à la domination et au colonialisme. La résolution 330 (1973) que le Conseil a adoptée au cours de cette réunion constitue une mesure de premier ordre pour refuser cet emploi de la force.

97. A notre avis, cette résolution est un grand apport des pays en voie de développement au renforcement des Nations Unies en tant que mécanisme destiné à garantir la sécurité pour le développement des pays du tiers monde. Sans aucun doute, elle servira également de base pour l'établissement du système de sécurité économique collective envisagé et qu'il devient urgent de créer; voilà pourquoi il est impérieux d'accélérer les études que poursuivent les Nations Unies à ce sujet.

98. Conscient des modifications qui interviennent à l'heure actuelle dans la conjoncture internationale et de la situation que présente l'apparition dans l'arène internationale de nouveaux Etats, le Pérou s'associe aux Etats qui estiment que le Conseil, tel qu'il est constitué à l'heure actuelle, n'est pas représentatif des aspirations des peuples. La structure actuelle du Conseil de sécurité, où une infime minorité de puissances peut utiliser le veto, représente une situation qu'il faut modifier, étant donné qu'elle permet le jeu de la politique des grandes puissances au sein de ce conseil.

99. Le droit de veto répondait à une réalité politique née de la seconde guerre mondiale. Il nous faut donc envisager de trouver une autre formule pour empêcher que le Conseil ne soit paralysé dans les hautes fonctions qui sont les siennes par l'utilisation abusive de certains pouvoirs qui vont à l'encontre de l'égalité politique et juridique des Etats et d'une véritable démocratisation dans les relations internationales. Un premier pas dans cette direction serait d'appliquer les dispositions de la Charte qui prévoient que deux Etats parties à une controverse ne doivent pas prendre part au vote et, comme certains représentants l'ont dit, il conviendrait de reconnaître à l'Assemblée la faculté de rejeter un veto exercé par un seul pays contre le vote de tous les membres du Conseil de sécurité, qui en réalité représentent la communauté internationale.

100. Le Pérou estime qu'une autre mesure indispensable pour renforcer la paix et la sécurité internationales est de convoquer une conférence mondiale du désarmement, sous l'égide des Nations Unies, à laquelle tous les Etats participeraient.

101. L'objectif de cette conférence serait, dans un premier stade, d'obtenir un désarmement qualitatif, c'est-à-dire la suspension de tous les essais nucléaires dans tous les milieux, afin de prévenir un nouveau perfectionnement de ces armes. Dans un deuxième stade, on procéderait à un désarmement quantitatif, c'est-à-dire à la liquidation des arsenaux d'armes nucléaires et de destruction massive.

102. En dépit des décisions de l'Assemblée générale, de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement⁷, de la Cour internationale de Justice et des Etats riverains du Pacifique sud, les essais nucléaires dans l'atmosphère se poursuivent sur l'atoll de Mururoa.

103. Le Gouvernement révolutionnaire des forces armées du Pérou, conscient de l'autorité morale dont il dispose pour s'opposer à ces essais, estime que les Nations Unies doivent reprendre à leur compte la demande de la Quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés - conférence tenue à Alger ce mois-ci - pour qu'il soit mis fin aux essais dans l'atmosphère dans le Pacifique sud⁸.

104. Nous estimons également nécessaire que les Nations Unies renforcent l'efficacité du Comité scientifique pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, de manière que celui-ci puisse s'acquitter de ses fonctions avec l'aide et l'expérience des autres pays épris de paix, et fournir les

renseignements les plus objectifs possibles demandés par les pays affectés par les explosions nucléaires. Le Comité ne peut continuer à dépendre uniquement des renseignements que lui transmettent les Etats nucléaires car il se trouve dans bien des cas dans l'impossibilité de détecter les explosions et l'ampleur des radiations.

105. Le Pérou, fidèle aux principes et aux objectifs de la Charte et qui suit l'évolution de la situation internationale, estime qu'il convient d'universaliser la paix et la sécurité grâce à une véritable coopération interaméricaine, reflétant la détente intervenue entre les grandes puissances.

106. Dans le domaine américain, l'Organisation des Etats américains [OEA] représente un cadre purement formel des institutions politiques, idéologiques, économiques et culturelles de la coopération et de la solidarité intracontinentales. La Charte de l'OEA⁹ a repris les principes et les normes de conduite internationale américaine; néanmoins, nous ne pouvons manquer de rappeler qu'à la base il existait des pays ayant des structures économiques et sociales différentes, se trouvant à des degrés différents de développement. D'une part, il y a une superpuissance mondiale dotée d'une économie de marché prospère et en expansion, et, d'autre part, des pays en voie de développement dotés de sociétés dépendantes économiquement et peu homogènes.

107. Depuis le début, il est apparu que les schémas des relations interaméricaines souffraient d'un vice de forme dû à l'hégémonie des Etats-Unis sur les pays d'Amérique latine. La création d'organismes et d'institutions interaméricains, comme la Banque interaméricaine de développement, apparemment multilatéraux, n'ont en rien permis de remédier à ce vice de structure de nos relations. De ce fait, nous avons vu naître un système asymétrique et imparfait, édifié sur la domination intérieure et extérieure et qui se place dans le contexte de la défense des zones d'influence de la guerre froide.

108. L'évolution récente des événements en Amérique latine montre l'apparition d'une conscience communautaire croissante, fruit d'une histoire commune et parallèle, de conditionnements extérieurs partagés et d'un destin unitaire que nous commençons à percevoir avec clarté. La restructuration du système interaméricain en cours montre le degré que nos pays ont atteint dans la prise de conscience de leur destin et dans leurs engagements. Cela indique aussi le nouveau profil que nous recherchons pour notre continent. Le Gouvernement révolutionnaire du Pérou, conjointement avec d'autres pays, a demandé la convocation d'une commission spéciale chargée de restructurer le système interaméricain; cela montre notre volonté de bâtir une Amérique authentique et d'appliquer les principes de la Charte des Nations Unies au niveau de l'Amérique latine.

109. Cette commission spéciale se réunira à Lima et à Washington et travaillera à ébaucher la restructuration qui, nous l'espérons, permettra une véritable adaptation à la nouvelle réalité interaméricaine et pourra devenir un système régional servant véritablement les objectifs de la Charte des Nations Unies.

⁷ Tenue à Stockholm du 5 au 16 juin 1972.

⁸ Voir document A/9330, p. 17, par. 73.

⁹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 119, n° 1609, p. 49.

110. Autrement dit, nous voulons qu'en Amérique latine prennent fin toutes les formes d'impérialisme, de colonialisme et de néo-colonialisme. Nous voulons voir une Amérique latine unie sur la base d'un véritable développement, dans la justice pour tous ses peuples, et en définitive une Amérique latine qui accède au premier rang dans le dialogue international, en tant qu'interlocuteur valable et en tant qu'acteur pleinement libre de sa propre histoire.

111. La contribution du tiers monde à la paix mondiale est une réalité objective que prouve essentiellement le mouvement du non-alignement. L'évolution des relations internationales n'a fait que démontrer la vérité et la permanence des objectifs de la politique de non-alignement.

112. La croissance des forces progressistes éprises de paix, d'indépendance et de progrès pour l'humanité est prouvée par la présence de plus de la moitié des Etats membres de la communauté internationale à la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement, tenue à Alger. Le non-alignement, une fois de plus, a prouvé son dynamisme, sa vitalité dans la pluralité, par la présence de pays latino-américains dans un monde en évolution, réaffirmant leur opposition à tous les genres d'impérialisme, de colonialisme et de néo-colonialisme.

113. Le Gouvernement révolutionnaire des forces armées du Pérou a une politique extérieure de non-alignement qui est le corollaire d'un engagement profond pris par la révolution péruvienne de faire participer tout le peuple au processus du développement et aux avantages qu'il procure, grâce à une société adaptée à la réalité nationale. A cet effet, nous avons mis au point une formule idéo-politique donnant à notre révolution sa personnalité propre, indépendante et autonome, qui vise à transformer le régime économique, social et politique du pays. En ce sens, notre révolution s'inspire des données les plus riches de l'humanisme et du socialisme, qui reprennent l'essence même de l'idée libérale et qui, par là-même, vont à l'encontre de toute attitude dogmatique et totalitaire. Dans la pratique, notre objectif est de construire au Pérou une économie pluraliste et de participation totale.

114. Je voudrais à ce sujet reprendre une déclaration du Président du Pérou, le général Juan Velasco Alvarado, dans le message qu'il a adressé à l'occasion du 152^e anniversaire de l'indépendance nationale :

“La réalisation de ce grand idéal de participation, essence même de l'humanisme révolutionnaire que nous défendons, suppose l'abandon progressif et définitif des attitudes ambiguës et des mécanismes d'ingérence qui, par le passé, ont privé les citoyens du droit d'intervenir et de prendre des décisions dans tous les domaines de la vie sociale. Cela implique également la rupture progressive mais définitive avec toutes les attitudes paternalistes et autoritaires qui présupposent à tort une situation d'infériorité chez les humbles et chez les pauvres. Et tout cela n'a qu'un but : défendre la notion fondamentale de la dignité et la prééminence de l'homme, de l'être social concret qui fait l'histoire et la vie.”

115. Nous assistons à une modification qualitative de l'histoire. Les contradictions inhérentes aux sociétés pros-

pères des Etats industrialisés apparaissent. Les énormes concentrations de capitaux, l'emploi anarchique de la technique, le désir effréné de pouvoir et de lucre créent des situations critiques qui se traduisent par la crise des ressources énergétiques, des matières premières, et par des conditions de vie inhumaines. Nous assistons également à une inflation croissante dans les économies développées.

116. Les pays du tiers monde se trouvent en présence de possibilités politiques de très grande portée. Nous sommes en mesure d'accéder à notre libération totale, et c'est de notre volonté politique qu'il dépend de transformer notre faiblesse en force, grâce à notre unité. Passer de la revendication à l'union pour la négociation, voilà la nouvelle stratégie que nous devons adopter pour défendre légitimement nos ressources naturelles.

117. Les pays non alignés et le Pérou estiment par conséquent que la récupération et le plein exercice de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles ainsi que le contrôle des activités économiques fondamentales affectant ces ressources sont une des mesures à prendre en premier lieu. Le droit des pays en voie de développement à nationaliser leurs ressources naturelles et à calculer le paiement des indemnités de compensation en fonction de leurs propres régimes intérieurs est un droit qui a été reconnu et appuyé par les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés réunis à Alger.

118. De même, l'exploitation et la commercialisation directes, ainsi que la création d'associations de pays producteurs de matières premières et l'encouragement donné à ces associations, sont autant d'instruments efficaces pour augmenter notre pouvoir de négociation et établir un commerce international mutuellement avantageux, tant pour les producteurs que pour les consommateurs, et renforcer ainsi notre développement. A ce sujet, les pays non alignés ont décidé qu'il convenait, dans un proche avenir, de convoquer une conférence des pays en voie de développement afin de coordonner une stratégie globale sur les matières premières, face à la situation critique que pourraient créer une exploitation irrationnelle de nos ressources ainsi qu'une politique injuste des prix.

119. Deux accords témoignent de cette solidarité croissante entre les pays non alignés et permettent d'envisager avec optimisme l'avenir de nos pays; je veux parler de l'accord visant à favoriser la création d'un fonds de développement et de solidarité entre les pays non alignés afin de promouvoir la coopération financière et technique entre ces pays et, d'autre part, de la création d'un système de consultations et de mesures d'urgence au sein de ce groupe afin de prendre des dispositions d'aide mutuelle contre les cas d'agression dans les relations économiques telles que les pressions, les coercitions, le blocus économique, le gel des crédits ou toutes autres mesures directes ou indirectes tendant à limiter la souveraineté des Etats et à s'opposer au droit des pays à un développement propre et autonome.

120. La controverse sur le droit de la mer a finalement été reconnue comme l'un des chapitres essentiels de la lutte contre le sous-développement et contre l'hégémonie de certaines puissances qui entendent étroitement limiter la souveraineté et la juridiction des Etats afin de pouvoir

exploiter en toute liberté les ressources naturelles des mers étrangères.

121. A cet égard, à la Conférence d'Alger, plus de 60 chefs d'Etat ou de gouvernement ont appuyé la limite des 200 miles, sans préjudice, d'une part, de la liberté de navigation et, d'autre part, du régime relatif à la plate-forme continentale. Ils ont également appuyé la notion de solutions régionales, l'élimination des menaces à la sécurité et à la souveraineté des Etats et l'institution d'une autorité internationale habilitée à entreprendre l'exploitation de la zone des fonds marins au-delà des limites de la juridiction nationale, en tant que patrimoine commun de l'humanité.

122. Le Pérou, qui depuis 26 ans défend sa souveraineté et sa juridiction maritimes jusqu'à la limite des 200 miles, se félicite de ce renforcement de l'entente qui réaffirme les raisons et la validité de sa cause, toujours considérée auparavant comme téméraire et dépourvue de réalisme, et il espère qu'en vertu de ce qui a été approuvé à Alger il sera possible "d'assurer l'établissement d'un nouveau régime de l'espace océanique fondé sur les principes de justice, de sécurité, de coexistence pacifique, de développement et de bien-être pour tous les peuples"¹⁰.

123. Nous espérons que ce nouvel ordre sera réalisé et que cesseront l'obstination et la myopie de ceux qui essaient d'imposer sur les mers l'impérialisme contre lequel nous luttons. De toute manière, le Pérou est résolu à défendre sa souveraineté et sa juridiction maritimes, avec la volonté indomptable et inébranlable de ceux qui comprennent qu'ils défendent leur indépendance et leur destin mêmes en tant que nation.

124. La coordination, la coopération et la solidarité entre les pays en voie de développement est l'une des caractéristiques de la situation internationale actuelle, mais il est indispensable que cet effort notable des pays du tiers monde s'assortisse en outre de la création des conditions extérieures propices à un développement autosoutenu et indépendant.

125. Nous ne pouvons manquer d'exprimer l'inquiétude du Gouvernement révolutionnaire des forces armées du Pérou devant la détérioration constante des conditions économiques des pays en voie de développement en raison de facteurs politiques qui leur échappent. Les ingérences dans la souveraineté des Etats se multiplient. Le néo-colonialisme subsiste dans les pays en voie de développement et les activités des entreprises transnationales se poursuivent sans contrôle. Les accords commerciaux et monétaires entre les pays industrialisés tendent à réduire la participation du tiers monde au commerce mondial et vont à l'encontre des principes de coopération internationale.

126. A ce sujet, il est indispensable que les pays développés comprennent que la coopération internationale pour le développement est l'un des éléments fondamentaux d'une paix durable, permanente et universelle, assurant une sécurité complète pour tous les Etats.

127. Tout semble indiquer que, conformément aux études des Nations Unies, l'on puisse prévoir en 1975, c'est-à-dire

au milieu de la deuxième Décennie pour le développement, un déficit commercial et financier de tous les pays en voie de développement qui serait pour le moins de l'ordre de 17 milliards de dollars. La moitié de cette somme, voire plus, correspond à la sortie de capitaux pour payer les intérêts des investissements privés étrangers et pour les invisibles, l'autre moitié du déficit commercial étant imputable à la détérioration des termes de l'échange. Il est donc urgent que nous nous départissions de notre condition d'exportateurs de capitaux et d'importateurs d'inflation.

128. Ce circuit de domination qui caractérise la structure des relations économiques entre le tiers monde et les pays industrialisés rend impossible la réalisation des objectifs modestes de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Les pays du tiers monde, qui regroupent 70 p. 100 de la population mondiale, ne subsistent qu'avec 30 p. 100 du revenu total, et, à la fin de la présente décennie, le revenu par habitant sera de 3 600 dollars en moyenne pour les pays industrialisés et ne sera que de 265 dollars pour les pays en développement. Il nous faut unanimement reconnaître que la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement échoue, du moins pour l'heure. Il est indispensable d'entreprendre une action internationale, comme l'ont demandé les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés dans le Programme d'action pour la coopération économique, adopté à Alger, afin de convoquer "une session extraordinaire de l'Assemblée générale, à un haut niveau politique, qui serait consacrée exclusivement aux problèmes du développement"¹¹, y compris la réalisation des objectifs de la Stratégie internationale du développement et la relance des organisations du système des Nations Unies vouées à la coopération internationale.

129. Parmi les efforts des pays en développement pour redonner vie à la coopération internationale, le Pérou appuie tout particulièrement la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour 1975 et propose à nouveau Lima comme lieu de réunion de cette conférence.

130. La situation internationale actuelle, caractérisée par la coexistence et par la concertation entre les grandes puissances, ainsi que par l'apparition d'un polycentrisme mondial, n'est pas seulement le résultat d'une diplomatie audacieuse entre les pays puissants, mais celui d'une longue lutte historique de forces nouvelles et de valeurs sociales nouvelles apparues dans le monde contemporain. Ces forces sociales nouvelles ont remis en question l'ordre établi et ont indiqué qu'il nous fallait accepter comme une nécessité irréfutable la coexistence mondiale et le pluralisme idéologique. Le développement de ces forces progressistes se fait principalement dans les régions périphériques du tiers monde grâce à la lutte vigoureuse des peuples de ces régions pour obtenir des conditions de vie meilleures et pour trouver des solutions propres et autonomes pour se libérer de la domination intérieure et extérieure. Le centre de gravité des relations et des conflits internationaux, étant donné l'accroissement de la pauvreté mondiale et la juste lutte contre elle, est en train de se déplacer vers le tiers

¹¹ *Ibid.*, "Programme d'action pour la coopération économique", p. 16.

¹⁰ Voir document A/9330, résolution 13.

monde, conférant à nos peuples un plus grand poids révolutionnaire qui fait d'eux les nouveaux acteurs de l'histoire contemporaine.

131. La nouvelle conjoncture historique dans laquelle nous nous trouvons exige une nouvelle dimension de la conscience des pays développés qui doivent comprendre que les relations entre développement et sous-développement exigent la coopération et la solidarité.

132. Une fois encore le Pérou tient à témoigner sa confiance en l'Organisation mondiale qui nous semble être l'organisation la plus appropriée pour connaître des problèmes qui affectent la paix, la sécurité et la coopération internationales, et le cadre institutionnel le plus judicieux pour trouver des solutions justes aux différends qui surgiraient entre les Etats.

133. M. LUCIO PAREDES (Equateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous présenter le salut cordial de mon gouvernement et de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de cette nouvelle session de l'Assemblée générale. C'est pour le peuple équatorien un motif de joie et d'orgueil que de voir un compatriote aussi éminent que vous être élevé à cette haute fonction. C'est reconnaître ainsi vos mérites exceptionnels, vos qualités bien connues et votre expérience au sein de l'Organisation des Nations Unies. C'est là un gage certain de l'efficacité avec laquelle vous dirigerez l'Assemblée générale.

134. Nous tenons également à rendre hommage au Président sortant, M. Stanisław Trepczyński, éminent diplomate polonais qui a su s'acquitter de son important mandat avec sagesse et intelligence.

135. La presse de ce matin nous a apporté la nouvelle de la mort de Pablo Neruda et je tiens à rendre à ce grand homme de notre hémisphère, à ce grand poète du monde, un hommage posthume.

136. Que mes premières paroles soient également pour souhaiter la bienvenue dans cette organisation aux trois nouveaux Etats qui se joignent à nous cette année : la République démocratique allemande, la République fédérale d'Allemagne et les Bahamas. La participation de ces peuples à l'Organisation des Nations Unies renforcera les différents organes de ces peuples de cette organisation et vient confirmer le principe de l'universalité énoncé dans la Charte, principe qu'appuie pleinement mon pays. De même, l'entrée des deux Allemagnes apportera une contribution utile à l'atténuation de la tension en Europe, ce qui ne manquera pas de se répercuter sur le monde entier et aura un effet favorable sur le travail qu'accomplissent les Nations Unies pour appliquer leurs buts et leurs principes.

137. J'ai parlé du renforcement de l'Organisation des Nations Unies et, au nom de mon gouvernement, le moins que je puisse faire est de dire que si, au cours des longues années de son histoire, l'Organisation a certes rendu des services indéniables à la cause de la paix, il n'empêche que son rôle n'a pas toujours été celui que les peuples attendaient ou souhaitaient d'elle. Nous assistons à l'évolution d'un monde confus, perturbé, où des forces contradictoires se heurtent pour priver l'homme et les collectivités

des possibilités de progrès et de justice sociale qu'ils demandent et exigent à juste titre.

138. Pouvons-nous nier qu'il existe à l'heure actuelle de par le monde des perturbations et des tensions ? La complexité d'un monde dont la technique va croissant — entraînant ainsi une déshumanisation —, l'affaiblissement des valeurs de l'esprit humain dans tous les domaines, l'appel irrésistible des classes les moins favorisées par la fortune nous montrent clairement que les Nations Unies doivent apporter un appui plus concret, plus pragmatique et plus important à la recherche de la solution des problèmes internationaux, dans l'intérêt des peuples et de la sécurité en général. Les Etats se doivent d'honorer les obligations que leur impose leur qualité de membres de l'Organisation des Nations Unies. C'est là une condition essentielle si l'on veut que la paix soit consolidée et que la Charte soit respectée. Mais si l'on n'applique pas les résolutions de l'Organisation, si on les tourne par des raisonnements de casuistique, si on les oublie, alors le pouvoir moral des Nations Unies sera bien mince et toutes les affirmations que nous faisons ici au nom de nos pays n'auront aucune valeur.

139. L'Organisation mondiale se doit de veiller à ce que les résolutions et les recommandations adoptées d'un commun accord soient mises en oeuvre. Mon pays est convaincu que l'efficacité des Nations Unies dépend finalement de la volonté politique de chacun de leurs Membres d'honorer de bonne foi les obligations fondamentales qui leur incombent en vertu de la Charte; cette efficacité dépend aussi du désir des Etats de coopérer à la recherche d'une solution aux problèmes d'intérêt général. Si nous voulons consolider notre organisation et éviter que son prestige et son autorité ne soient atteints, il est indispensable que les paroles s'accompagnent d'actes afin que les résolutions ne soient pas réduites à de simples déclarations de principe sans résultat concret.

140. Il est indéniable que, dans certains domaines, des modifications positives sont intervenues dans la vie internationale, visant à améliorer le climat politique, ce qui, à son tour, a offert de nouvelles possibilités pour atténuer les tensions internationales. Il faut maintenant que le dialogue se poursuive entre les parties en conflit. La fin de la guerre du Viet-Nam, tout en réjouissant tous les peuples, doit nous être aussi un enseignement, un enseignement qui nous mette tous en garde contre les dangers et les atrocités qu'entraîne la violence, qu'entraîne un état de guerre non déclarée, et contre les séquelles qui se produisent lorsque, d'une façon ou d'une autre, on empêche les peuples d'exercer leur droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance.

141. Tout comme ils se félicitent de la fin du conflit au Viet-Nam, mon gouvernement et ma délégation sont heureux de voir comment la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande ont pu établir un dialogue et jeter les bases d'une contribution importante à la détente et à la sécurité en Europe, ce qui se répercutera de toute évidence sur la sécurité du monde entier.

142. L'entrée des deux Allemagnes dans notre organisation mondiale — fruit de ce dialogue — constitue un exemple clair des résultats avantageux pour la paix mon-

diale que la bonne volonté, le désir de justice et d'équité chez les parties à un différend lorsqu'elles en recherchent la solution peuvent générer. Les résultats des consultations multilatérales visant à préparer la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, destinés à permettre une collaboration pratique ont également confirmé cette atténuation de la tension et de l'affrontement en Europe; ils montrent clairement que, lorsque l'on s'attaque à une question en étant fermement résolu à la régler, toutes les autres, qui pourraient être source de difficultés et de problèmes dans l'ordre mondial, bénéficient du même esprit, du même désir de trouver une solution.

143. Il est à souhaiter que tous ces faits servent d'exemple pour les autres problèmes que connaît le monde à l'heure actuelle et que nous puissions parvenir à une solution heureuse grâce à des négociations empreintes de cet esprit de bonne volonté et de compréhension, dans l'intérêt de tous les peuples du monde, de la paix et de la coopération internationale.

144. Toutefois, nous devons constater qu'il y a encore des conflits. La situation en Indochine, et, plus particulièrement, au Cambodge, continue à être troublée, obscure, et atteint des niveaux d'horreur et d'angoisse insupportables comme ce fut le cas au Viet-Nam.

145. De même, la situation au Moyen-Orient est également loin d'être calme. Mon pays, pacifiste par conviction et par tradition, veut, avec toute la force de sa foi dans le droit, lancer un appel urgent à toutes les parties au conflit. Mon gouvernement estime que si tous les gouvernements parties font un effort sincère pour dialoguer sans poser d'avance des conditions, sans préjugés, cela contribuerait beaucoup à un accord définitif et juste. A ce sujet, ma délégation estime qu'il serait bon également de ne ménager aucun effort pour trouver une solution au conflit en partant de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, en date du 22 novembre 1967, qui contient les postulats fondamentaux du droit international tels qu'ils sont formulés dans la Charte. Quoi qu'il en soit, une solution, pour être viable, doit tenir compte de tous les éléments du problème du Moyen-Orient et se fonder indiscutablement sur les principes de l'équité et de la justice, sans tenir compte d'aucune animosité ou d'idées préconçues. De toute façon, nous pensons que cette solution doit être recherchée dans le cadre des Nations Unies, et je ne puis moins faire que de dire qu'il est également nécessaire que les activités des grandes puissances — qui, dans un domaine ou un autre, appuient l'une ou l'autre partie au conflit du Moyen-Orient — doivent être dirigées vers la recherche de solutions permettant d'aboutir à une paix constructive, sans gêner les possibilités de règlement et d'entente qui peuvent s'offrir. Le conflit du Moyen-Orient, susceptible d'exploser à tout moment, oblige les Nations Unies à la recherche incessante d'une solution pour y mettre fin.

146. En présence d'une question aussi importante que celle de la Corée, ma délégation estime que l'Organisation mondiale doit favoriser toute déclaration libre du peuple coréen afin de permettre aux deux parties de la Corée de poursuivre leurs contacts pour trouver la voie la plus juste et la plus appropriée à la solution de ce problème.

147. Ma délégation tient à signaler que, en dépit des nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale

et le Conseil de sécurité sur la discrimination raciale et religieuse et sur le colonialisme, des millions d'êtres humains continuent, aujourd'hui, de subir les conséquences de ces systèmes inhumains et contraires au droit.

148. Il semble que ces résolutions de l'Organisation mondiale soient bafouées presque ouvertement par les pays qui pratiquent ces formes contraires aux principes et aux objectifs des Nations Unies. La discrimination raciale et religieuse constitue un retour en arrière qui nous fait perdre des siècles de civilisation et de progrès. Quant au colonialisme, il est la négation même de la liberté et du droit des peuples à la libre détermination, il leur fait violence par l'occupation politique et la pression économique ou par l'inadmissible menace armée.

149. Paradoxalement, alors que l'homme s'est libéré des forces qui l'assujettissaient à la terre et qu'il s'est lancé à la conquête des astres, il existe des peuples qui sont encore asservis, dont le sort est en mains étrangères qui recourent à la coercition violente, et qui noient dans le sang les sentiments de juste rébellion, le désir de liberté qui a inspiré les pages les plus héroïques de l'histoire.

150. L'Equateur se doit de préconiser que les mesures décidées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité soient appliquées. Pour ce qui est de la situation juridique des territoires sous administration portugaise, nous estimons que leur cas s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.

151. Etant donné que la coopération économique internationale est une obligation résultant de la Charte, il convient d'encourager toutes mesures visant à créer les mécanismes et les conditions favorables pour que les pays industriellement avancés puissent fournir aux pays en développement l'aide efficace qui leur est indispensable pour assurer le processus de leur transformation économique et sociale. Il est nécessaire que les résolutions des Nations Unies soient appliquées afin de réaliser ce progrès et de combler ce fossé dangereux qui sépare ces deux groupes de pays. Il faut intensifier la coopération économique, technique, scientifique et culturelle et consacrer au programme de financement 1 p. 100 du produit national brut des pays industrialisés. Il faut également libéraliser le commerce en éliminant tous les obstacles qui, jusqu'à présent, ont rendu impossible l'accès raisonnable aux marchés internationaux des produits de base, qui sont la principale source de revenus des pays du tiers monde.

152. La deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement doit, du fait de toutes ces considérations, recevoir ici notre plein appui. Qui plus est, elle doit être renforcée en proportion des besoins qui sont allés croissant dans de nombreuses régions pauvres du monde. Je voudrais, au cours de cette intervention, souligner que les pays latino-américains, en étudiant, lors de la quinzième réunion de la Commission économique pour l'Amérique latine, les résultats des deux premières années de la Décennie, ont approuvé ce qu'il est convenu d'appeler "l'Evaluation de Quito"¹², dont les observations sont positives, réalistes, et correspondent aux besoins de la région, ce qui leur a valu

¹² Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-cinquième session, Supplément n° 8, troisième partie.*

l'appui du Conseil économique et social. Nous devons éviter toute mesure ambiguë ou faible, étant donné que nous traversons des moments difficiles et troublés. La pénurie alimentaire, la maladie et la pauvreté subsistent; la crise monétaire internationale continue d'avoir des effets négatifs, notamment pour les pays en développement. Tout cela se produit à la veille des négociations commerciales multilatérales qui doivent avoir lieu sous l'égide du GATT et dont les bases et conditions ne correspondent pas véritablement aux aspirations de cette grande majorité des pays qui éprouvent des difficultés pour le développement de leur commerce, de ce fait ont de graves problèmes dans leur balance des paiements et, en dépit de tous leurs efforts, ne peuvent donc donner à leurs programmes nationaux de développement toute l'efficacité voulue.

153. En présence de perspectives aussi sombres pour le monde en développement, nous continuerons à insister pour que soient dûment étudiées et analysées toutes les mesures susceptibles de régler le grave problème du transport maritime. C'est pourquoi nous avons appuyé résolument l'esprit qui animait les pays en développement lorsqu'ils ont proposé le code de conduite pour les conférences maritimes, afin de réglementer les taux de fret et de garantir la juste croissance des marines marchandes nationales. Nous formons dès à présent des vœux pour que la Conférence de plénipotentiaires¹³, qui étudiera ce projet en novembre prochain à Genève, soit couronnée de succès comme l'espèrent tous les pays qui ont travaillé à cette fin.

154. Nous essayons de réaliser le développement et d'assurer le bien-être de nos peuples et, à cette fin, nous devons utiliser toutes les ressources naturelles de nos pays; nous devons pouvoir les exploiter et, à ce titre, nous condamnons comme une atteinte au plein exercice du droit souverain des peuples sur leurs richesses naturelles toute mesure, toute action d'un autre Etat ou d'entreprises transnationales qui limitent ou freinent le libre exercice de ce droit fondamental.

155. Dans le domaine de la sécurité économique, l'action des Nations Unies a — et doit avoir — un rôle prépondérant. Le fossé entre les pays pauvres et les pays riches, au lieu de se rétrécir, s'élargit de plus en plus. Pouvons-nous parler, dans de telles conditions, d'un avenir de paix pour les peuples du monde? Ce serait utopique et presque d'une naïveté tragique. Force nous est de constater que cet état de choses est le reflet d'injustices commises par les pays riches dans le cadre de la politique internationale des échanges. Des voix autorisées ont proclamé, au sein de l'un des conseils des Nations Unies que les notions de sécurité politique et de sécurité économique se complètent. Ma délégation estime que l'action des Nations Unies, dans ce domaine, a été jusqu'à présent peu fructueuse. Dans de telles conditions, il est peu probable que ce que l'on nomme le tiers monde parvienne à sortir du sous-développement.

156. Le monde connaît à l'heure actuelle une profonde révolution technique et scientifique; l'homme a exploré l'espace extra-terrestre et les profondeurs sous-marines, les connaissances humaines ont fait des progrès vertigineux et l'évolution rapide des forces de production se répercute sur

tous les domaines de l'existence spirituelle et matérielle de l'homme, les pays se dotant ainsi de moyens fabuleux pour augmenter leurs ressources nationales, utiliser les richesses naturelles dont ils disposent pour accélérer le progrès économique et social et assurer leur développement. Mais cette révolution fait naître en même temps de nouveaux problèmes très complexes qui affectent l'avenir de l'humanité et créent de nouveaux secteurs de coopération, d'où la nécessité de les aborder avec des méthodes et des formules conformes aux nécessités nouvelles du monde moderne.

157. Pour y parvenir, il faut mettre la technique au service de l'humanité. C'est pourquoi il est indispensable de créer les mécanismes qui permettront aux pays en développement d'accéder aux avantages de la technique et de la recherche. Les pays développés dotés d'une technique avancée, d'une grande expérience et de connaissances approfondies dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique doivent partager ces avantages avec tous les peuples en développement en leur permettant l'accès à ces expériences et à ces renseignements. Mais la puissance technique qui les met à même d'accélérer leur développement économique ne doit pas leur servir à accroître ou à consolider leur domination sur les autres nations.

158. L'Assemblée générale, dans sa résolution 2934 A et B (XXVII), demande à tous les Etats qui possèdent des armes nucléaires de s'abstenir de procéder à des essais dans tous les milieux, y compris sous terre, et d'adhérer sans tarder au Traité d'interdiction de telles armes. Cette résolution, toutefois, n'a pas été pleinement respectée par certains Etats, qui n'ont pas tenu suffisamment compte des exhortations de l'Organisation mondiale, et nous avons constaté avec chagrin et surprise que les essais nucléaires se poursuivaient, ce qui sape l'autorité des Nations Unies et les efforts pour assurer le renforcement de la paix. A ce propos, ma délégation se doit de déclarer que les dernières expériences nucléaires effectuées par la France ont porté préjudice aux efforts faits par l'Organisation et par tous les peuples pour interdire les armes nucléaires et les essais de bombes de ce genre. Nous le regrettons pour la France, mais à cause de l'amitié sincère et sans réserve que mon pays a toujours professée pour la France et le grand peuple français, nous nous étonnons et nous condamnons son mépris de l'opinion mondiale et sa persistance à procéder à des essais qui affaiblissent davantage encore les bases déjà fragiles de la sécurité. Ma délégation continuera donc à appuyer résolument les efforts en vue d'obtenir l'interdiction totale des essais nucléaires, des armes chimiques et de toutes les armes, de quelque type qu'elles soient, qui constituent un moyen cruel de faire la guerre et répugnent à la conscience des peuples.

159. Dans le domaine du désarmement, la condition *sine qua non* est que la confiance règne entre les Etats, car c'est seulement ainsi que l'on pourra créer un climat propice à la solution d'un problème aussi complexe, aussi difficile et plein d'impondérables.

160. Recourir à l'emploi de la force, c'est nier la primauté de la raison. Diriger les forces nucléaires, biologiques ou chimiques de la nature vers la destruction des hommes, c'est reconnaître la primauté de l'énergie irrationnelle sur l'être humain.

¹³ Conférence de plénipotentiaires des Nations Unies sur un code de conduite des conférences maritimes.

161. Au niveau international, en général, et des Nations Unies, en particulier, nous avons vu proliférer les accords et recommandations en vue d'arrêter la course aux armements. Toutefois, ce but n'est toujours qu'un espoir, et il n'empêche que la menace des bombes et des canons plane toujours sur les hommes. Le désarmement véritable exige davantage qu'une volonté concertée couchée sur le papier : il faut qu'il soit l'expression juridique d'un désarmement authentique, qui n'existe en fait que dans le cœur des peuples. Pour l'assurer, il faut renoncer à tout esprit d'agression, rechercher sincèrement la paix et la concorde, respecter le droit des peuples à l'autodétermination et reconnaître la primauté indiscutable du droit et de la justice.

162. Ma délégation, au nom du Gouvernement et du peuple de l'Equateur, continuera à appuyer de tout son pouvoir les efforts en vue d'assurer le désarmement général et complet sous contrôle international sûr et efficace. L'Assemblée générale, dans sa résolution 2993 (XXVII), réaffirme que

"... toute mesure ou toute pression dirigée contre un Etat qui exerce son droit souverain à disposer librement de ses ressources naturelles constitue une violation flagrante des principes de l'autodétermination et de la non-intervention proclamés dans la Charte, violation qui, si elles se perpétue, risque de menacer la paix et la sécurité internationale".

163. Mon pays, comme d'autres Etats d'Amérique latine, a fait l'objet de mesures de représailles pour avoir défendu ce droit inaliénable des peuples à se développer.

164. Il est temps de concevoir la coopération internationale dans son sens véritable et dans toute sa portée. Il n'est plus possible de la mettre, comme par le passé, au service d'intérêts unilatéraux qui compromettent ses objectifs.

165. L'Equateur ne saurait manquer de dénoncer devant l'Assemblée générale l'attitude des Etats-Unis d'Amérique qui persistent à faire de la coopération économique internationale un élément punitif, un élément de coercition, à l'encontre des pays qui, dans l'exercice de leurs droits légitimes, ont commencé à poursuivre et à arraisonner, conformément aux lois en vigueur, les bateaux de pêche qui se livrent à des activités illicites dans les eaux relevant de leur juridiction. L'Equateur non seulement s'élève contre l'application de sanctions, mais encore maintient que de tels procédés ne favorisent en rien la création d'un climat favorable à des négociations et à des accords amicaux, et, en outre, vont à l'encontre de l'article 19 de la Charte de l'OEA ainsi que de la résolution 330 (1973) du Conseil de sécurité, en date du 21 mars dernier; le texte de cette dernière, en effet, réaffirme les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 2625 (XXV), où il est dit que l'Assemblée proclame que

"aucun Etat ne peut appliquer ni encourager l'usage de mesures économiques, politiques ou de toute autre nature pour contraindre un autre Etat à subordonner l'exercice de ses droits souverains et obtenir de lui des avantages de quelque ordre que ce soit",

et le Conseil demande instamment aux Etats

"... de s'abstenir, afin de maintenir et de renforcer la paix et la sécurité en Amérique latine, d'appliquer des mesures coercitives de quelque nature que ce soit contre les Etats de la région."

166. Au cours de cette session, l'Assemblée générale devra se prononcer sur des questions revêtant une importance toute particulière pour le déroulement de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer qui se tiendra prochainement et dont les décisions indiqueront dans quelle mesure une véritable action de coopération peut être entreprise en accord avec tous les principes et objectifs des Nations Unies, si règnent la justice et l'égalité souveraine des Etats; mais si, comme par le passé, malheureusement, on veut que la mer continue à être un moyen, à répudier, de domination politique et économique, et si la force l'emporte sur la raison et sur le droit, alors le monde se trouvera au début d'une nouvelle ère de soucis et de conflits incompatibles avec les obligations réciproques de l'interdépendance créatrice et de l'association libre sous l'égide de la Charte de San Francisco.

167. Nous ne saurions oublier les résultats trompeurs des conférences antérieures qui entendaient résoudre les grands problèmes de la mer en ignorant des éléments qui sont pourtant essentiels à l'équilibre qui doit exister entre ce que l'Etat souverain exige pour défendre ses droits légitimes et irrévocables et ce qu'il doit faire en qualité de sujet actif et passif d'un régime d'interdépendance naturel. Aucune décision affectant les intérêts fondamentaux des pays en développement, ou permettant de créer des formules de colonialisme ou de tutelle sous une forme masquée, ne saurait être acceptée par les peuples qui exigent que leur liberté soit respectée tout comme doit être respecté leur droit à jouir de leurs ressources naturelles. Parmi ces ressources, celles qui se trouvent dans la mer, à l'intérieur des limites raisonnables imposées par des facteurs géographiques, géologiques, écologiques, économiques et sociaux, sont particulièrement importantes pour l'alimentation et le développement des peuples riverains.

168. Il apparaît actuellement que les formules relatives tant à l'utilisation des eaux qu'à l'exploitation des fonds marins au-delà des limites de la juridiction nationale doivent partir du principe qu'elles ne doivent pas empiéter sur les domaines réservés de l'Etat riverain, parce qu'ils relèvent de sa souveraineté exclusive.

169. Cependant, dans les nouvelles conceptions du droit international, dont beaucoup, nécessairement, figureront dans la nouvelle rédaction du droit de la mer, la souveraineté doit également se comprendre comme un facteur positif dans la politique de solidarité qui, unissant les nations dans la paix et dans la justice, fera de l'exercice des droits souverains le moyen de coopération et d'entente mutuelle le plus efficace.

170. L'Equateur, fidèle à ces principes, a toujours fait valoir que c'est à l'Etat riverain qu'il appartient de définir la largeur de la mer sur laquelle s'exerce sa souveraineté et dont les ressources naturelles, par conséquent, relèvent de sa juridiction exclusive.

171. En accord avec les autres pays de notre continent, nous avons fixé comme limite de notre mer territoriale les

200 milles calculés à partir des lignes de base correspondantes, et sur lesquels s'exerce notre souveraineté et, par conséquent, notre juridiction, notre gouvernement entend de ce fait imposer le respect de son droit, même par la voie d'une action policière, face aux atteintes à ce droit de la part de bateaux de pêche qui ont prétendu passer outre à la loi en vigueur dans notre pays.

172. C'est avec le même esprit résolu que nous affirmons notre volonté inébranlable de participer pleinement et positivement au développement d'une large politique de coopération, par des actes souverains qui, de jour en jour, feront de la mer un trait d'union et d'amitié entre tous les peuples et permettront la réalisation efficace des efforts en vue de la conservation et de l'exploitation rationnelle des richesses ichtyologiques, en vue du progrès accéléré de la recherche scientifique et de la préservation du milieu marin, toutes activités qui, pour l'Equateur, constituent les devoirs inéluctables d'un Etat riverain.

173. La coopération internationale, pour s'exercer dans des domaines aussi importants, doit être comprise comme un procédé loyal qui satisfasse tant aux exigences de l'intérêt particulier du pays riverain qu'à ceux de la communauté, sans se présenter jamais en instrument des grandes puissances de pêche pour l'exploitation indue de richesses ichtyologiques sur lesquelles elles n'ont aucun droit. Diviser les pêcheries par espèces, selon des critères apparemment scientifiques, pour pénétrer dans des zones de juridiction étrangère, et ainsi exploiter des ressources qui, c'est certain, ne sont ni *res nullius* ni ne peuvent être assimilées au patrimoine commun de l'humanité revient à porter atteinte aux droits inviolables de l'Etat, c'est la preuve déshonorante qu'il existe encore des tendances à la méconnaissance de l'égalité juridique des Etats et de la

valeur identique des droits du grand comme du petit, de l'économiquement fort comme de l'économiquement faible. Les ressources biologiques de la mer riveraine, qu'on appelle mer territoriale, mer patrimoniale ou zone économique, et que celles-ci appartiennent à l'Etat riverain parce qu'il exerce sa souveraineté sur cette zone maritime ou parce qu'on lui a reconnu des droits souverains sur ces ressources, sont soumises aux dispositions juridiques de l'Etat riverain relatives à l'administration et à l'exploitation et, de ce fait, à son contrôle indispensable, pour assurer leur conservation et leur utilisation. L'Etat riverain peut, par conséquent, soit réserver pour lui-même ou pour ses ressortissants l'exploitation de la totalité des ressources de la zone maritime sur laquelle il exerce sa souveraineté et juridiction, soit permettre à des ressortissants d'autres Etats de les exploiter, s'ils se soumettent aux dispositions et aux règlements émanant de la souveraineté de l'Etat riverain.

174. Ma délégation, tout en rejetant de la façon la plus franche et la plus énergique toute mesure coercitive visant à forcer de quelque manière que ce soit la volonté souveraine d'un Etat, est convaincue que la coopération internationale trouvera sa voie véritable et réalisera ses objectifs en apportant aux pays moins développés économiquement et techniquement les moyens nécessaires pour conquérir le bien-être total de leur population.

175. Mon pays a foi dans la noble mission de l'Organisation des Nations Unies, mission dont elle ne pourra s'acquitter que si tous les Etats, si tous les peuples font face à leurs obligations et si chacun d'eux, dans la mesure de ses moyens, contribue sincèrement et sans arrière-pensées, à la solution des problèmes qui affectent l'humanité.

La séance est levée à 13 h 10.